

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE ARRONDISSEMENT CHINON

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 37140
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Date de la convocation : 09/12/2022

Transmis à la Préfecture le : 22/12/2022
Rendu exécutoire le : 22/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de DÉCEMBRE, sous la présidence de de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY,
MOREAU
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 09/12/2022. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/11/2022 a été transmis par écrit aux élus le 09/12/2022. Le fil conducteur de la réunion du 14/12/2022 a été transmis par écrit aux élus le 14/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2022.

Excusé :

Représentés : Gabriel BUSTON donne pouvoir à Éric DAUZON, Catherine BUSTON donne pouvoir à Nadège COTTINEAU.

Absents : Laurence PLOQUIN arrive au point 4.3) DCM n°2022-71 – Décisions modificatives n°11 – Budget Principal (Remplacement chauffe-eau au stade). Nadège COTTINEAU arrive au point 4.5) DCM n°2022-73 - Décisions modificatives n°13 – Budget Principal (Ajustements de crédits). Frédéric MOREAU arrive au point 4.8) DCM n°2022-76 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Délibération n° 2022-70

Objet : Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à vacance de poste

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue et procède à l'élection du 2^{ème} adjoint au Maire :

Est candidat :

- M. Jean-Pierre CARRÉ.

Vu l'arrêté n°2022-04 portant délégation de fonction à un conseiller municipal délégué en date 20/04/2022 et désignant M. CARRÉ,

Résultat du vote :

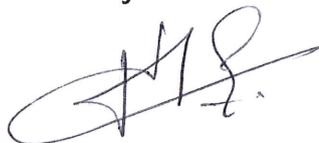
Nombre de votants : 10 + 1 pouvoir
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- **A OBTENU** : Monsieur Jean-Pierre CARRÉ - 10 voix
- M. Jean-Pierre CARRÉ **est désigné** en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire. De ce fait, l'arrêté n°2020-04 devient caduc.

*Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Au registre, suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.*

Le secrétaire de séance,
Thierry MINIER



Le Maire,
Sébastien BERGER

